

Décision

Générale

colonial

Décision n° n° 769 fixant le taux de la prime d'alimentation des indigènes des pelotons méharistes

n° 769

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
4 août 1938

Numéro JO
n° 8 du 31/08/1938

Date du numéro
31 août 1938

TEXTE INTÉGRAL

Le taux de la prime d'alimentation des indigènes des pelotons méharistes est fixé à quatre Francs. à compter du 1 août 1938